

**ROYAUME DU MAROC**

**=ooOoo=**

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU  
DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**

**4165**  
N°.....DRH/DDRH/SAPC

Rabat, le **11 OCT 2021**

**DECISION**

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.00.279 du 02 Rabia II 1421 (5 Juillet 2000) portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires, tel qu'il a été modifié complété ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 1681.11 du 26 Jomada II 1432 (30 Mai 2011), fixant les procédures et les modalités d'organisation du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 2688 en date du 28 Mai 2021 portant ouverture du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2021), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 25025 en date du 28. 29 et 30 Mai 2021 ;
- L'Opinion n° 19.435 en date du 28. 29 et 30 Mai 2021 ;

Vu la circulaire n°16/2020 relative l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle en date du 07 Octobre 2020.

Vu le procès verbal de délibération du jury sur les résultats finaux du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de médecin vétérinaire;

**DECIDE**

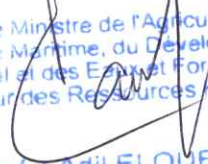
**Article unique** : La liste des candidats déclarés définitivement admis au concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire, organisé le **19 Septembre 2021**, est arrêtée comme suit :

**Options** : SANTE ANIMALE.

**NOM ET PRENOM, Effectif** : (Un, 01)

**MECHAAL ABDELFATTAH**

\_\_\_\_\_ 

  
Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Directeur des Ressources Humaines  
(B.O)  
Signé : Adil ELOUFIR